Conforme aux normes européennes

NOTICE D'INFORMATION

VIE EURO GARANTI

Code ISIN C = FR0007072491

Forme juridique de l'OPCVM : Fonds Commun de Placement
Société de Gestion : Natexis Asset Management
Dépositaire : Natexis Banques Populaires
Etablissement désigné pour recevoir les souscriptions et les rachats : Guichets de la Bred Banque Populaire
Commissaire aux comptes : Monsieur Patrick SELLAM - Cabinet Patrick Sellam

CARACTERISTIQUES FINANCIERES

Classification : garanti ou assorti d'une protection.

Orientation des placements :

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du FCP est, outre la garantie du capital à l'échéance, de proposer une participation de 70 % à la performance positive moyenne de l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50, avec possibilité d'obtenir une performance minimale de 30 % à l'échéance dans le cas où l'indice a enregistré une progression de 40 % au cours de la durée du FCP. La performance acquise à l'échéance est toutefois plafonnée à 87,5 %.

Marchés, instruments et techniques d'intervention :

La gestion du portefeuille porte essentiellement sur des instruments de taux d'intérêt. Le Fonds pourra investir en obligations de la zone Euro, bons du Trésor ou instruments du marché monétaire euro. Il pourra également effectuer des opérations de pensions livrées et de prêts de titres. La performance du Fonds sera liée à l'évolution de l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50. Dans ce cadre, le FCP pourra investir sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés ou de gré à gré français. Afin de réaliser la garantie de capital et l'objectif de performance, le fonds concluera un contrat de swap de taux d'intérêts et de variation d'indice.

Garantie :

. *Etablissement garant :* Natexis Banques Populaires.

. *Garanties offertes au terme de la durée du placement :*

- une garantie à hauteur de 100% du capital (hors droits d'entrée).
- Une indexation à hauteur de 70% à la performance de l'indice Dow Jones EuroStoxx 50 avec une performance minimale de 30% acquise dès que l'indice enregistre une progression de 40% par rapport à son niveau d'origine constaté en clôture le 1er août 2002. La performance de l'indice Dow Jones EuroStoxx 50 sera calculée comme sa variation entre son niveau d'origine, cours de clôture du 1er août 2002 et la moyenne des niveaux atteints par l'indice, en clôture, les 1er août 2007, 2 novembre 2007, 1er février 2008, 2 mai 2008, 1er août 2008, 3 novembre 2008, 2 février 2009, 4 mai 2009, 3 août 2009, 2 novembre 2009, 1er février 2010, 3 mai 2010 et 28 juillet 2010.

La performance de l'indice prise en compte pour l'indexation est plafonnée à 125%, soit une performance maximale du FCP de 87,5% (= 70% x 125%).

En cas de suspension de la publication de l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50, les indices utilisés seront ceux publiés le ou les jours suivants. La date d'échéance du placement peut, dans ce cas, être reportée jusqu'à la date de réalisation effective du portefeuille du FCP.

. Les simulations de remboursement du capital investi à l'échéance sur la base de 100 euros sont en bas de page.

Modalités de mise en oeuvre de la garantie :

. *Période de souscription ouvrant droit à la garantie* :
Les souscriptions reçues jusqu'au 31 juillet 2002 ouvrent droit à la garantie et seront exécutées sur la valeur liquidative du 1er août 2002.

. *Durée de mise en oeuvre de la garantie :*
- durée optimale de placement pour bénéficier de la garantie : 8 ans + 1 jour.

Simulations de remboursement du capital investi à l'échéance sur la base de 100 euros

Exemple d'indice de départ	L'indice a-t-il progressé de +40% au cours de la période de garantie? (1)	Performance minimale acquise	Indice final (2)	Performance de l'indice (3)	Performance prise en compte pour l'indexation	Performance du produit au 02/08/2010	Montant remboursé en euros le 02/08/2010
3 450	Oui	30%	8 625,0	150%	125%	70% x 125% = **87,5%**	187,5
3 450	Oui	30%	6 555,0	90%	90%	70% x 90% = **63%**	163,0
3 450	Oui	30%	2 760,0	-20%	0%	**30%**	130,0
3 450	Non	0%	4 312,5	25%	25%	70% x 25% = **17,50%**	117,5
3 450	Non	0%	2 760,0	-20%	0%	0%	100,0

(1) Progression de 40% constatée n'importe quel jour en clôture entre le 01/08/2002 et le 02/08/2010 inclus.

(2) Indice final = moyenne des 13 niveaux relevés aux dates de constatations trimestrielles

(3) Performance de l'indice = (indice final - indice de départ) / indice de départ

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que les investisseurs doivent avoir souscrit au plus tard le 31 juillet 2002 et conserver leurs parts jusqu'au 2 août 2010, soit 8 ans + 1 jour.

. *Période de souscription ouvrant droit à la protection* : pour les souscriptions reçues après le 31 juillet 2002, le porteur bénéficie au minimum de la valeur liquidative au 2 août 2010.

A l'échéance du Fonds, soit le 2 août 2010, et si la valeur de rachat du capital, sous déduction des sorties effectuées, est inférieure aux conditions prévues, un versement complémentaire sera effectué sur le compte du Fonds.

. *Souscripteurs bénéficiant de la garantie* : tout souscripteur entré dans le Fonds au plus tard le 31 juillet 2002 bénéficiera à l'échéance des garanties décrites ci-dessus.

. *Souscripteurs bénéficiant de la protection* : tout souscripteur entré dans le Fonds après le 31 juillet 2002 bénéficiera à l'échéance d'une protection à hauteur de la valeur liquidative décrite ci-dessus.

. *Souscripteurs sortant avant l'échéance* : tout souscripteur sortant du Fonds avant l'échéance du 2 août 2010 ne bénéficie ni de la garantie ni de la protection.

Dans l'hypothèse où le souscripteur ferait tranférer son compte sur lequel sont déposées ses parts du FCP VIE EURO GARANTI dans un autre établissement, il continuerait à bénéficier des garanties ou protection à condition de détenir ces parts sur son compte à l'échéance du FCP.

. *Evolution de la valeur liquidative :* l'attention du souscripteur est attirée sur le fait qu'en dehors de la date de mise en jeu de la garantie, soit le 2 août 2010, la valeur liquidative soumise à l'évolution des marchés, peut être différente du montant garanti et décorellée de celle de l'indice Dow Jones EuroStoxx 50.

Durée minimale de placement recommandée : 8 ans + 1 jour.

Souscripteurs concernés : Tous souscripteurs (personnes physiques et personnes morales).

Affectation des résultats : FCP de capitalisation. Comptabilisation selon la méthode des coupons encaissés.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Date de clôture de l'exercice : dernier jour de Bourse de Paris du mois de septembre.

Premier exercice social : fin septembre 2003.

Valeur liquidative d'origine : 100 euros (soit 655,96 FRF).

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : quotidienne, chaque jour d'ouverture de la Bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux.

Conditions de souscription et de rachat : les souscriptions et les rachats sont centralisés, à 11h00 (heure de Paris) le jour ouvré à Paris précédant le jour de calcul de la valeur liquidative par les Guichets de la Bred Banque Populaire et réalisés sur la valeur liquidative suivant leur réception.

Possibilité d'acquérir des millièmes de parts.

L'actif du Fonds est plafonné à 178 500 titres (déterminé le 16 août 2002).

Commission de souscription : 4 % TTC (dont part acquise au FCP : néant). Exonération pour les organismes du Groupe promoteur.

Commission de rachat : 4 % TTC (dont part acquise au FCP : 1 %). Exonération pour les organismes du Groupe promoteur. Néant le 2 août 2010.

Exonération de commission de souscription et de rachat : Les organismes du groupe promoteur fondateurs sont exonéres de commissions dans la mesure où ces opérations sont effectuées :
• Lors des versements initiaux à la création du FCP
• En cours de vie du FCP pour se porter contrepartie des demandes de rachats effectuées par les porteurs.

Frais de gestion maximum : 3 % HT de l'actif net imputés sur le compte de résultats du Fonds.

Libellé de la devise de comptabilité : euro.

Adresse de la société de gestion : 68-76 quai de la Rapée - 75012 Paris.

Adresse du dépositaire : 45 rue Saint Dominique - 75007 Paris.

Adresse du commissaire aux comptes :1 rue de Berri 75008 Paris.

Lieux et modes de publication de la valeur liquidative : Guichets de la Bred Banque Populaire.

La présente notice doit obligatoirement être proposée aux souscripteurs préalablement à la souscription, remise à la souscription et mise à la disposition du public sur simple demande.
La note d'information complète de l'OPCVM et le dernier document périodique sont disponibles auprès des Guichets de la Bred Banque Populaire.
Date d'agrément de l'OPCVM par la COB : 30 avril 2002.
Date d'édition de la notice d'information : 30 juin 2003.